

PROGRAMME DE FORMATION **CHARLIE**

Sommaires des modules

Programme d'accueil et d'intégration – intervenant

REMERCIEMENTS

Nous remercions chacune des personnes suivantes pour leur précieuse contribution :

Membres du comité d'experts du ministère de la Santé et des Services sociaux

LOUISE APRIL, ministère de la Santé et des Services sociaux

MICHÈLE BLOUIN, Centre jeunesse Chaudière-Appalaches

CHRISTINE BUREAU, Centre de santé et de services sociaux Cléophas-Claveau

RENÉE GIGUÈRE, Centre de santé et de services sociaux Ahuntsic-Montréal-Nord

MARIKA HARBOUR, ministère de la Santé et des Services sociaux

MICHEL LAROCHELLE, Centre de santé et de services sociaux de Beauce

GILBERTE SAVAGE, Centre jeunesse des Laurentides

GÉRALD SAVOIE, Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw

Membres du comité d'experts et de rédaction du Centre de formation de l'Association des centres jeunesse du Québec

NORMAND BRAULT, Association des centres jeunesse du Québec

CAROLE COTÉ, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

LORRAINE PILON, Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire

CHRISTINE RENARD, Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon

NORMAND RICARD, Centre de santé et de services sociaux du Suroît

LUCIE TRUDEL, Association des centres jeunesse du Québec

NATHALIE TURGEON, Association des centres jeunesse du Québec

COORDINATION DES TRAVAUX

NORMAND BRAULT, Association des centres jeunesse du Québec

STÉPHANIE MORIN, ministère de la Santé et des Services sociaux

SECRÉTARIAT

JOANNIE SOURIAC, Association des centres jeunesse du Québec

ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux qui œuvrent auprès des jeunes en difficulté. Il est diffusé uniquement dans le cadre du programme de formation Charlie.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

Bibliothèque et Archives Canada, 2011

ISBN : 978-2-550-63672-4 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

NOTE AUX LECTEURS

Le présent document constitue une version préliminaire et partielle des Sommaires des modules du Programme de formation **CHARLIE**. Le contenu présenté pourrait être sujet à des changements mineurs en fonction de l'élaboration des modules de formation. Ce document sera complété au cours de l'année 2012.

Version du 14 novembre 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
POURQUOI CHARLIE?	5
CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	7
CLIENTÈLE VISÉE PAR LE PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	7
OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	8
COMPÉTENCES TRANSVERSALES DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	8
PRÉPARATION À LA FORMATION	8
PARTICULARITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	9
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE	10
TRAJECTOIRE DE FORMATION POUR UN NOUVEL INTERVENANT	12
MODULE CSSS – CJ 1	13
DESCRIPTION DU MODULE.....	13
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	14
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	15
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	16
COMPÉTENCE N ^o 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	17
PLAN DE FORMATION - MODULE CSSS-CJ 1.....	18
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 1	19
MODULE CSSS – CJ 2	21
DESCRIPTION DU MODULE.....	21
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	22
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	23
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	24
COMPÉTENCE N ^o 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	25
COMPÉTENCE N ^o 4 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	26
COMPÉTENCE N ^o 5 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	27
PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 2	28
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 2	29
MODULE CSSS – CJ 3	31
DESCRIPTION DU MODULE.....	31
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	32
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	33
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	34
PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 3	35
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 3	35
MODULE CSSS – CJ 4	37
DESCRIPTION DU MODULE.....	37
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER	38
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	39
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	40
PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 4	41
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 4	41

MODULE CSSS	43
DESCRIPTION DU MODULE.....	43
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER.....	44
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	45
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	46
COMPÉTENCE N ^o 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	47
PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS	48
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS.....	49
MODULE CJ.....	51
DESCRIPTION DU MODULE.....	51
COMPÉTENCES À DÉVELOPPER.....	52
COMPÉTENCE N ^o 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	53
COMPÉTENCE N ^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	54
COMPÉTENCE N ^o 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE.....	55
PLAN DE FORMATION – MODULE CJ	56
PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CJ.....	57

INTRODUCTION

L'intervenant qui amorce sa pratique sociale ou sa pratique de réadaptation dans un établissement dont la mission est de répondre aux besoins des jeunes en difficulté et de leur famille doit bien comprendre son rôle, son mandat et la façon dont celui-ci s'inscrit dans la mission de l'établissement. Il doit posséder des connaissances qui lui permettent d'acquérir un savoir-faire dans ses interventions et dans sa façon de communiquer et doit faire preuve de savoir-être pour mener des interventions de qualité. Afin de mieux répondre aux besoins des jeunes en difficulté et de leur famille, il comprend l'importance de s'épanouir professionnellement et personnellement.

Les nombreux cadres existants, tant ceux sur le plan légal que sur les plans de la collaboration ou de partenariat, ainsi que les nombreux processus cliniques, imposent à l'établissement la responsabilité de sensibiliser les nouveaux intervenants à l'importance du développement professionnel. Cette responsabilité doit s'accompagner d'une offre de formation continue permettant l'actualisation des compétences des intervenants.

Lors de ces activités de sensibilisation et de formation, l'intervenant prend conscience de l'influence sociale qu'il exerce sur les jeunes et leur famille, de la spécificité de son rôle et de son mandat ainsi que ceux de ses collaborateurs ou partenaires. Il comprend alors qu'il est un acteur privilégié dans l'établissement de la communication avec le jeune et sa famille ainsi qu'avec ses collaborateurs et/ou partenaires.

POURQUOI CHARLIE?

Dans la nomenclature des programmes et des politiques d'accueil et d'intégration des nouveaux employés œuvrant dans les établissements tels que les CSSS et les CJ, ces vocables particuliers existent déjà et font référence principalement à l'accueil administratif ou à des programmes de formation propres à chaque établissement.

Le Programme de formation CHARLIE a été créé à partir des interrogations suivantes.

- Comment stimuler l'élaboration des meilleures pratiques?
- À qui s'adresse un programme de formation de ce type?
- Quels sont les messages clés à transmettre?
- Comment répondre aux besoins particuliers des établissements?
- Comment transmettre l'importance du développement continu des compétences?
- Quelle est la place de chacun dans le continuum de services?

Pour éviter toute confusion, le MSSS souhaitait distinguer ce programme de formation, destiné aux nouveaux intervenants, des programmes d'accueil existants. Il fallait donc trouver une façon originale de susciter l'attention des principaux intéressés pour les contenus cliniques présentés dans les six modules de formation.

L'idée de présenter ces processus à l'aide d'une image a rapidement germé.

Le programme de formation porte le nom d'un enfant, CHARLIE, garçon ou fille, sans égard à son origine ou à sa culture.

CHARLIE appuie le développement des compétences des nouveaux intervenants qui travaillent auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Il représente l'enfant pour lequel les intervenants s'investissent et acquièrent différentes connaissances.

Les intervenants le verront grandir au cours des six modules du programme de formation. Ce programme permettra au nouvel intervenant de répondre aux besoins particuliers des jeunes en difficulté et de leur famille.

Sur le plan visuel, des lettres sont disposées de façon à reproduire un ensemble de mots entrecroisés qui représente les démarches suivantes :

- les intervenants doivent partager un langage commun pour mener des interventions au sein desquelles chacun a une place et un rôle à jouer et peut apporter l'expertise qu'il a acquise au fil du temps;
- il est important de travailler ensemble, de se concerter sur les différentes problématiques émergentes;
- il importe d'offrir, de façon continue, une réponse de qualité aux besoins des jeunes et de leur famille;
- le développement des compétences nécessite l'engagement des intervenants et des gestionnaires.

À cela s'ajoute l'importance de partager une vision globale de l'intervention centrée sur l'interdisciplinarité, de sorte que l'intervention d'une personne s'ajoute à celle d'une autre et que chacun ait un rôle particulier, mais non exclusif à jouer.

L'intervenant doit être sensibilisé à l'importance du développement continu de ses Compétences afin de travailler dans les CSSS ou les CJ. Dans ces établissements, l'Harmonisation des pratiques est recherchée pour répondre aux critères de qualité en repérant les besoins en formation de toutes les personnes qui gravitent Autour des jeunes et de leur famille. Ces nouveaux intervenants ont une grande responsabilité : celle de mettre en place des conditions qui favorisent la mise en Relation, l'utilisation des acteurs et des ressources du milieu comme Levier d'Intervention afin de mieux répondre aux besoins des Enfants et des familles vulnérables. C'est dans ce contexte que l'appellation CHARLIE prend tout son sens.

Compétences
Harmonisation des pratiques
Autour des jeunes et de leur famille
Relation
Levier
Intervention
Enfants

CONTEXTE DE LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

En vertu de la LSSSS et de ses responsabilités gouvernementales, le MSSS a élaboré le document *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012* (ci-après appelé Offre de service *Jeunes en difficulté 2007-2012*). Ce document met en perspective les standards en matière de services et sert de guide pour les interventions à mener auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Les orientations relatives aux standards de pratique professionnelle permettront de cerner les meilleures pratiques dans le domaine de la santé et des services sociaux.

« Plus précisément, un standard de qualité demande qu'au cours des deux premières années de leur embauche ou de leur arrivée dans le programme-services *Jeunes en difficulté*, les intervenants participent au programme d'accueil et d'intégration. De plus, la mise en place de l'offre de service interpelle particulièrement le réseau eu égard au développement des compétences¹. »

Cette offre de service intervient à un moment où les ressources sont rares et où la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines ont été adoptées. Ce nouveau contexte contribue à modifier les pratiques et a un impact direct sur les responsabilités professionnelles des intervenants.

Le MSSS assume ses responsabilités quant au développement des compétences du personnel œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Soucieux de la qualité des services offerts à ces jeunes et à leur famille, le MSSS souhaite assurer l'harmonisation des meilleures pratiques par la mise en place d'un programme de formation propre aux nouveaux intervenants.

CLIENTÈLE VISÉE PAR LE PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

Le Programme de formation CHARLIE a été élaboré pour les intervenants qui ont suivi une formation collégiale ou universitaire en intervention psychosociale ou en réadaptation et qui désirent travailler dans des CSSS ou des CJ.

¹ MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Devis de formation : Programme d'accueil et d'intégration pour les intervenants travaillant auprès des jeunes en difficulté*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p.4.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

« Permettre aux nouveaux intervenants œuvrant auprès des jeunes en difficulté et leur famille de développer une vision commune des problématiques et du continuum de service dans ce secteur et d’acquérir les compétences essentielles requises pour assurer un service de qualité dans leurs nouvelles fonctions². »

Ce programme de formation permet aux intervenants de revoir leurs connaissances, d’acquérir des compétences propres à différents milieux, de mieux saisir leur rôle et leur mandat, de se doter d’un langage commun avec leurs partenaires et d’encourager le recours aux personnes-ressources, le cas échéant.

À la fin de cette formation, l’intervenant sera en mesure de déterminer où il en est dans l’acquisition des différentes compétences requises, de façon à poursuivre ses efforts de développement professionnel auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

COMPÉTENCES TRANSVERSALES DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

L’ensemble des modules de formation de ce programme va de pair avec les compétences transversales suivantes qui permettent à l’intervenant de faire des liens entre la théorie et la pratique, soit :

- le développement de la pratique réflexive (la capacité de réfléchir sur sa pratique au des différentes questions qui y sont liées);
- le développement de l’éthique professionnelle;
- le développement d’une pensée partenariale ou d’interdisciplinarité.

PRÉPARATION À LA FORMATION

Le participant est le premier responsable du développement de ses compétences, et il se doit donc d’assurer sa préparation à la formation, soit :

- en prenant connaissance de la documentation mise à sa disposition;
- en effectuant les exercices suggérés;
- en demandant des précisions s’il y a lieu;
- en exprimant au gestionnaire ou à la personne qui assure son encadrement clinique ses attentes et ses besoins quant à son accueil et à son intégration.

« En effet, la personne nouvellement embauchée est responsable, avec l’aide de son gestionnaire ou son responsable de l’encadrement clinique, de cerner tous les éléments d’information manquants qui sont susceptibles de contribuer à son efficacité.

² MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Devis de formation : Programme d’accueil et d’intégration pour les intervenants travaillant auprès des jeunes en difficulté*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p.5.

Sa participation active et son ouverture d'esprit à l'apprentissage des tâches, sa patience et son écoute sont également essentielles tout au long du processus. Plus le nouvel employé aura un rôle actif à jouer dans son accueil et son intégration, plus les chances de succès seront élevées³. »

PARTICULARITÉS DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

Le Programme de formation CHARLIE permet une mise à niveau des meilleures pratiques dans le domaine des pratiques sociales et des pratiques de réadaptation.

L'élaboration de ce programme a permis d'identifier certains besoins communs aux intervenants des CSSS et des CJ en matière de développement des compétences, dans un contexte où le jeune et sa famille sont au cœur de l'intervention. Les principaux besoins communs retenus visent essentiellement à :

- se doter d'un langage commun relativement aux différentes réalités de l'intervention;
- permettre aux intervenants de mieux saisir la réalité du jeune et de sa famille;
- sensibiliser les différents intervenants à leurs rôles spécifiques et à la complémentarité de ceux-ci;
- permettre aux intervenants de revoir les différentes attitudes et habiletés essentielles requises pour intervenir et de pouvoir y réfléchir;
- offrir aux intervenants l'occasion d'évaluer les outils dont ils disposent;
- permettre aux intervenants de savoir où ils en sont dans leur développement professionnel et de préciser leurs besoins en cette matière.

Les nouveaux intervenants doivent suivre le Programme de formation CHARLIE au cours de leurs deux premières années de pratique d'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille. Ce programme dure neuf jours, tout au plus.

Certains modules incontournables sont présentés à la fois aux intervenants des CSSS et aux intervenants des CJ, alors que d'autres portent sur des questions qui sont propres soit aux uns ou aux autres. Des modules complémentaires sont adaptés au niveau de connaissance de l'intervenant ou à ses besoins individuels pour le développement de ses compétences. Chaque module suit une certaine logique, un fil conducteur qui établit des liens d'un module à l'autre.

³ ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC, *Prends ta place ! Guide d'accueil et d'intégration des nouveaux employés*, Montréal, Association des centres jeunesse du Québec, 2009, 50 p.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME DE FORMATION CHARLIE

VOLET INCONTOURNABLE

Objectifs visant les nouveaux intervenants des CSSS et des CJ

Tous les nouveaux intervenants travaillant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille (CSSS et CJ) doivent absolument suivre ces deux premiers modules.

Ces deux modules concernent les intervenants des deux types d'établissements. Les groupes sont donc mixtes.

Module CSSS - CJ 1 (incontournable)

Le contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes en difficulté et de leur famille

- Connaître le contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes et de leur famille.

Module CSSS - CJ 2 (incontournable)

La conceptualisation, la préparation et la réalisation de l'intervention

- Conceptualiser, préparer et réaliser une intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

VOLET SPÉCIFIQUE

Objectifs visant les nouveaux intervenants des CSSS ou des CJ

Les nouveaux intervenants travaillant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille reçoivent **obligatoirement** le volet spécifique qui leur est destiné selon leur établissement.

Module CSSS 1 (spécifique et incontournable)

L'intervention en première ligne auprès des jeunes en difficulté

- Connaître les balises de l'intervention en première ligne auprès des jeunes en difficulté.

Module CJ 1 (spécifique et incontournable)

L'intervention en protection de la jeunesse

- Connaître les principes de l'application de la LPJ.

VOLET COMPLÉMENTAIRE

Objectifs visant les nouveaux intervenants des CSSS et des CJ

Selon les besoins de formation individuels qu'ils ont établis avec la personne chargée de leur encadrement clinique et le soutien qui leur est apporté pour le développement de leurs compétences, les nouveaux intervenants des CSSS et des CJ pourront suivre deux modules complémentaires.

Ces modules ne sont **pas incontournables**, mais sont complémentaires aux modules précédents et sont dispensés en groupes mixtes (CSSS et CJ).

Module CSSS – CJ 3 (complémentaire)

Le développement de l'enfant et de l'adolescent

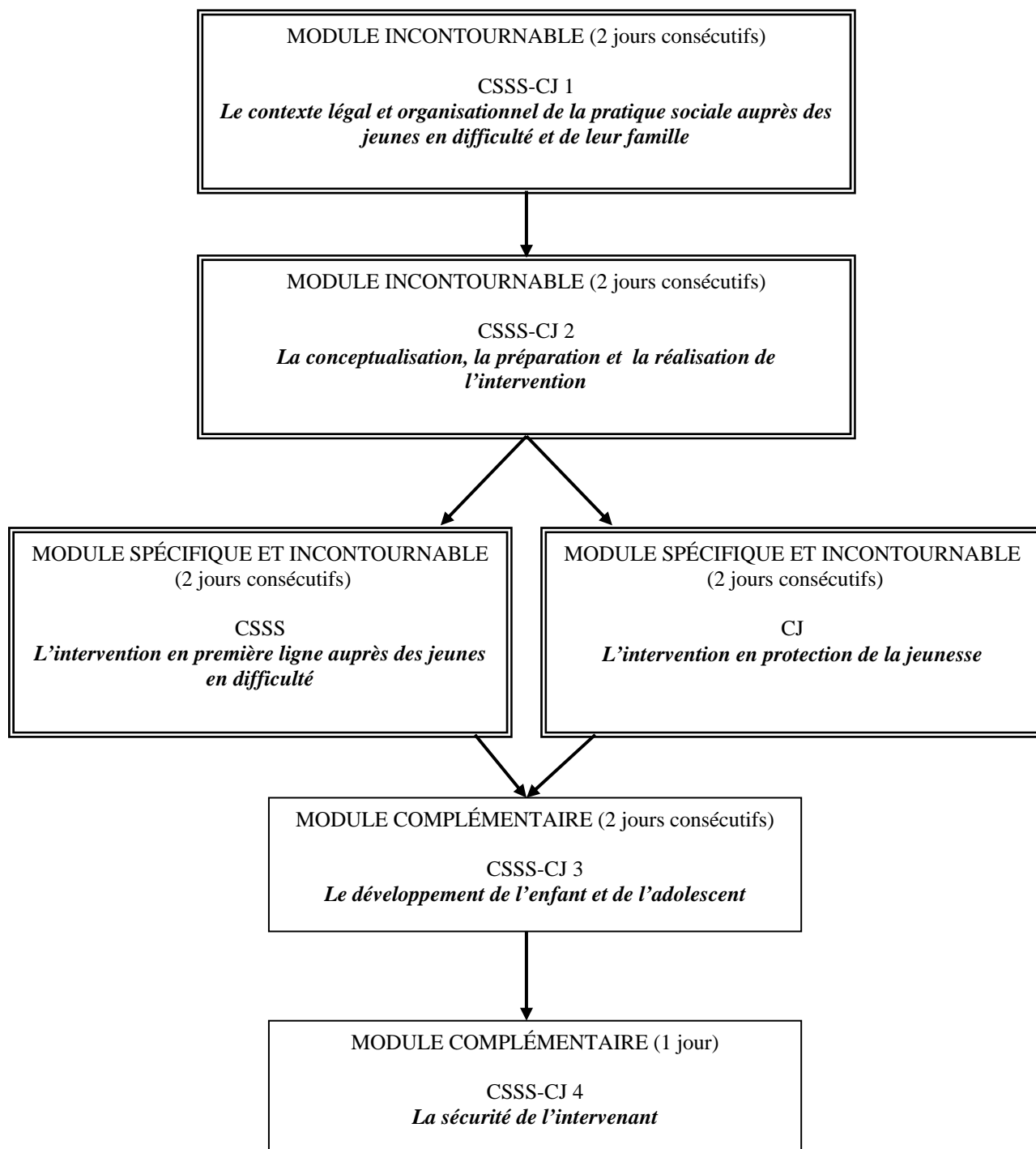
- Comprendre le développement normal de l'enfant de 0 à 18 ans afin d'être en mesure de dépister les retards de développement.

Module CSSS – CJ 4 (complémentaire)

La sécurité de l'intervenant

- Outiller les nouveaux intervenants afin qu'ils soient en mesure d'assurer leur propre sécurité au cours de toute intervention auprès des jeunes et de leur famille.

TRAJECTOIRE DE FORMATION POUR UN NOUVEL INTERVENANT



MODULE CSSS – CJ 1

Le contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes en difficulté et de leur famille

DESCRIPTION DU MODULE

Ce premier **module incontournable** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur deux journées et a été développé pour les intervenants des CJ et les intervenants des CSSS œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

L'objectif principal de ce module est une mise à niveau des connaissances des participants au regard du contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

Les participants situeront les différentes lois qui encadrent l'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille au Québec et mesureront les impacts de l'encadrement législatif sur leur pratique professionnelle. Un jeu-questionnaire et des exercices d'application permettront aux participants d'identifier ces impacts et d'en discuter entre eux. Les participants feront des liens entre l'évolution des valeurs sociales, l'évolution des services sociaux au cours des cinquante dernières années et la promulgation des différentes lois concernant les enfants. Des exercices et diverses mises en situation permettront aux participants de mettre en application ces lois et d'échanger leurs visions respectives des valeurs associées aux différentes lois en fonction de leur mandat respectif (CSSS et CJ).

Les participants se verront présentés le cadre légal et l'organisation des services offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille comme définis dans le document du MSSS intitulé *Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012*. Ils distingueront les services spécifiques et complémentaires offerts par chaque établissement et seront à même d'expliquer leur rôle et leur contribution au sein d'une trajectoire de services intégrés. Pour ce faire, des exercices effectués à partir de vignettes cliniques permettront aux participants de se familiariser avec les 22 fiches détaillées dans l'offre de service et d'échanger sur leur mission et leur mandat respectifs.

Au cours de la dernière partie de la formation, les participants se familiariseront avec l'approche écosystémique et constateront la pertinence de son utilisation comme cadre de référence. Les participants verront l'importance pour les intervenants d'identifier les différents systèmes gravitant autour du jeune et de sa famille et de s'intéresser aux relations qui existent entre eux.

Aucun module de formation préalable n'est exigé.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CSSS – CJ 1

Le contexte légal et organisationnel de la pratique sociale auprès des jeunes en difficulté et leur famille

- | | |
|----------|--|
| 1 | L'intervenant connaît les principaux articles des chartes et des lois touchant les services offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi que leurs impacts sur la pratique professionnelle. |
| 2 | L'intervenant connaît son rôle à l'intérieur de la trajectoire de services des <i>Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012</i> du MSSS ainsi que le mandat des établissements. |
| 3 | L'intervenant est sensibilisé à l'approche écosystémique et l'utilise dans l'ensemble de ses actions professionnelles. |

COMPÉTENCE N⁰ 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n^o 1

L'intervenant connaît les principaux articles des chartes et des lois touchant les services offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille ainsi que leurs impacts sur la pratique professionnelle.

1.1 Le participant connaît les principales étapes de l'évolution des services offerts aux jeunes en difficulté ainsi que les législations qui les encadrent au Québec depuis les cinquante dernières années (contexte historique).

SAVOIR (niveau connaissance)

1.2 Le participant reconnaît les principaux articles des chartes canadienne et québécoise et du Code civil du Québec qui encadrent sa pratique (droits fondamentaux, droit de la famille, etc.).

SAVOIR (niveau connaissance)

1.3 Le participant situe les différentes lois qui encadrent l'intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille et comprend leur caractère particulier (LSSSS, principes et sensibilisation au processus d'application de la LPJ et de la LSJPA, Loi sur l'instruction publique, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles).

SAVOIR (niveau compréhension) et
SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

1.4 Le participant comprend les impacts de l'encadrement législatif et de l'organisation des services sur la pratique professionnelle (compréhension de l'environnement législatif et organisationnel, utilisation de ces connaissances dans la pratique).

SAVOIR (niveau compréhension)

COMPÉTENCE N° 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 2 L'intervenant connaît son rôle à l'intérieur de la trajectoire de services des Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012 du MSSS ainsi que le mandat des établissements.	
2.1	Le participant définit le sens de la mission et des mandats des CSSS et des CJ en lien avec les services offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille. SAVOIR (niveau connaissance)
2.2	Le participant connaît et explique la trajectoire de services de l'Offre de service <i>Jeunes en difficulté</i> 2007-2012. SAVOIR (niveau compréhension)
2.3	Le participant distingue les services spécifiques et complémentaires offerts par chaque établissement (zones de complémentarité et d'exclusivité). SAVOIR (niveau compréhension)
2.4	Le participant explique son rôle et sa contribution spécifique au sein d'une trajectoire de services intégrés offerts aux jeunes en difficulté et à leur famille (accessibilité – continuité – qualité, importance de l'accompagnement dans les références, connaissance des organismes communautaires, adaptation des services aux besoins du jeune et de sa famille, conciliation entre le mandat et la demande). SAVOIR (niveau compréhension)
2.5	Le participant connaît la notion de protection sociale et le caractère d'exception de la LPJ de sorte qu'il distingue les motifs de protection des besoins propres aux jeunes en difficulté et à leur famille (référence à la brochure – <i>Faire un signalement au DPJ c'est déjà protéger un enfant</i>). SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)

COMPÉTENCE N° 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 3 L'intervenant est sensibilisé à l'approche écosystémique et l'utilise dans l'ensemble de ses actions professionnelles.	
3.1	Le participant explique pourquoi l'approche écosystémique est privilégiée dans son travail auprès des familles. SAVOIR (niveau compréhension)
3.2	Le participant est sensibilisé à l'utilisation d'un cadre de référence écosystémique. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)
3.3	Le participant peut identifier les différents systèmes pouvant être présents au sein de la famille et de son environnement, en s'y incluant. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)

PLAN DE FORMATION - MODULE CSSS-CJ 1

Organisation, présentation

Les chartes et les lois

- Les valeurs sociales, l'évolution des services offerts aux enfants et à leur famille et l'historique des lois concernant les enfants
- Les chartes des droits, le Code civil du Québec et leur impact sur l'intervention sociale
- Les exercices sur les chartes et le Code civil du Québec
- Les lois qui encadrent la pratique professionnelle au Québec
- L'exercice sur les lois

Le contexte de l'intervention

- Le cadre légal et l'organisation des services
- Les missions et les mandats des établissements
- L'exercice sur les missions et mandats
- La trajectoire de services pour les jeunes en difficulté au Québec
- L'impact de l'Offre de service *Jeunes en difficulté* 2007-2012 et du cadre légal sur la pratique professionnelle
- L'exercice à partir des 22 fiches de l'Offre de service *Jeunes en difficulté* 2007-2012

L'approche écosystémique

- Un peu d'histoire
- Postulat de base
- Les différents systèmes en jeu dans le développement de la personne
- Les notions-clés de l'approche écosystémique
- L'exercice sur l'approche écosystémique

Plan d'action

Évaluation, conclusion

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 1

Les participants sont invités à lire les deux brochures du MSSS :

1- *Faire un signalement au DPJ, c'est déjà protéger un enfant*

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-838-01F.pdf>

2- *Communiquer pour protéger les enfants*

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2008/08-838-03.pdf>

Il est souhaitable que les participants se soient familiarisés avec ce document pour en connaître les grandes lignes avant la formation :

Orientations relatives aux standards d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience – Programme-services Jeunes en difficulté – Offre de service 2007-2012

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2009/09-838-04.pdf>

MODULE CSSS – CJ 2

La conceptualisation, la préparation et la réalisation de l'intervention

DESCRIPTION DU MODULE

Ce second **module incontournable** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur deux journées et a été développé pour les intervenants des CJ et les intervenants des CSSS œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

L'objectif principal de ce module est de conceptualiser, préparer et réaliser une intervention auprès des jeunes en difficulté et de leur famille et vise la mise à niveau des connaissances des participants au regard de leur conception clinique de l'intervention, à titre d'agent de changement. Les participants seront interpellés sur le sens de leur intervention, de leur mandat et de leur rôle ainsi que sur l'importance d'établir et de maintenir une relation signifiante avec le jeune et sa famille. Les participants situeront les principaux obstacles à la relation d'aide et développeront différentes stratégies pour mobiliser le jeune et sa famille tout au long du processus d'intervention.

Les participants comprendront les étapes de la démarche de planification de l'intervention. Les participants seront sensibilisés à nouveau à l'importance de dresser un portrait clair de la réalité du jeune, de sa famille et des différents systèmes qui les entourent pour être en mesure de faire une évaluation complète et de déterminer les interventions à préconiser.

Puis, à l'aide de vignettes cliniques et de mises en situation les participants expérimenteront les différentes étapes du processus d'intervention, de l'évaluation rigoureuse de la demande jusqu'à l'animation et la réalisation du plan d'intervention. Ils comprendront la nécessité d'utiliser le plan d'intervention comme levier clinique.

Pour pouvoir participer au module CSSS-CJ 2, le participant doit avoir :

- **participé au module CSSS-CJ 1;**

ET

- **complété le plan d'action du module CSSS-CJ 1 et l'avoir partagé avec la personne responsable de l'encadrement clinique dans son établissement.**

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CSSS – CJ 2

La conceptualisation, la préparation et la réalisation de l'intervention

1	L'intervenant comprend en quoi l'approche écosystémique peut contribuer à la réponse aux besoins du jeune en difficulté et de sa famille.
2	L'intervenant définit les éléments essentiels qui permettent une évaluation rigoureuse et continue.
3	L'intervenant développe ses habiletés en utilisant la démarche de plan d'intervention (PI) afin de susciter la mobilisation du jeune et de sa famille (angle de la relation d'aide).
4	L'intervenant suscite la participation active du jeune et de sa famille dans la mise en œuvre d'un plan d'intervention (PI) servant d'assise et de levier clinique (angle de l'intervention).
5	L'intervenant est sensibilisé aux différences et aux diversités culturelles.

COMPÉTENCE N° 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 1

L'intervenant comprend en quoi l'approche écosystémique peut contribuer à la réponse aux besoins du jeune en difficulté et de sa famille.

1.1 Le participant connaît les approches utilisées dans son service ou son établissement.
SAVOIR (niveau connaissance et compréhension)

1.2 Le participant comprend que l'approche écosystémique conçoit la famille comme un système en interaction avec son environnement et que la réponse aux besoins du jeune est intimement liée à tous les systèmes en jeu.
SAVOIR (niveau compréhension) et
SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

COMPÉTENCE N^o 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

<p>Compétence n^o 2 L'intervenant définit les éléments essentiels requis qui permettent une évaluation rigoureuse et continue.</p>	
<p>2.1</p>	<p>Le participant reconnaît l'importance d'analyser la provenance et le sens de la demande.</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance)</p>
<p>2.2</p>	<p>Le participant détermine les besoins sous-jacents énoncés dans la demande du jeune et de sa famille ou du porteur de cette demande.</p> <p>SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>
<p>2.3</p>	<p>Le participant reconnaît les émotions que suscitent le jeune et/ou sa famille et comprend comment cela peut influencer l'intervention et son analyse.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>
<p>2.4</p>	<p>Le participant se familiarise avec les différents aspects de l'évaluation de la situation familiale et expérimente son application.</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance et compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)</p>
<p>2.5</p>	<p>Le participant expérimente l'élaboration des hypothèses cliniques comme étape ultime du processus d'évaluation et saisit l'importance de les partager avec la famille.</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance et compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)</p>
<p>2.6</p>	<p>Le participant est sensibilisé aux mécanismes de transmission des renseignements entre les CSSS, les CJ et les partenaires, et il est en mesure de se référer aux personnes-ressources de son milieu (dépliant confidentialité, avis juridique ACJQ – AQESSS sur le consentement aux soins).</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)</p>
<p>2.7</p>	<p>Le participant explique et démontre en quoi les facteurs personnels, interactionnels, culturels et environnementaux contribuent à l'apparition et au maintien des difficultés.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension)</p>

COMPÉTENCE N° 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 3 L'intervenant développe ses habiletés en utilisant la démarche de plan d'intervention (PI) afin de susciter la mobilisation du jeune et de sa famille. (angle de la relation d'aide)	
3.1	Le participant connaît les différentes étapes de planification et de mise en œuvre d'une intervention liées au processus clinique (en CSSS et en CJ). SAVOIR (niveau connaissance et compréhension)
3.2	Le participant reconnaît l'importance d'établir une relation significative avec la famille en s'appuyant sur la lecture partagée des besoins de celle-ci (capacité d'anticipation et d'adaptation, moyens de mise en relation, etc.). SAVOIR-FAIRE (niveau initiation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
3.3	Le participant est en mesure d'expliquer son rôle spécifique et ses responsabilités ainsi que ceux de ses partenaires. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
3.4	Le participant repère les obstacles relatifs à l'établissement de la relation d'aide. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
3.5	Le participant élabore différentes stratégies d'engagement et de coopération avec le jeune et sa famille. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
3.6	Le participant comprend l'importance de se connaître en tant qu'individu, de reconnaître ses zones de confort et de malaise dans son rôle d'intervenant. SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité et intériorisation)

COMPÉTENCE N° 4 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 4 L'intervenant suscite la participation active du jeune et de sa famille dans la mise en œuvre d'un plan d'intervention (PI) servant d'assise et de levier clinique. (angle de l'intervention)	
4.1	Le participant explique et démontre que le PI est un outil clinique qui appartient au jeune et à sa famille. SAVOIR (niveaux compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
4.2	Le participant comprend l'importance d'élaborer le PI à partir des besoins, des forces et des ressources du jeune et des membres de sa famille en conciliant le mandat et la demande. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
4.3	Le participant utilise des moyens concrets pour amener le jeune et sa famille à prioriser les besoins dont découleront les objectifs et les moyens du PI. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
4.4	Le participant soutient le jeune et ses parents dans la définition d'objectifs concrets et d'indicateurs comportementaux ciblés. Il distingue les notions d'objectifs et de moyens. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
4.5	Le participant utilise le PI comme levier d'intervention pour mobiliser le jeune et sa famille. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

COMPÉTENCE N° 5 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 5

L'intervenant est sensibilisé aux différences et aux diversités culturelles.

5.1

Le participant est conscient qu'il existe des différences de valeurs associées au rôle parental, aux façons d'éduquer les enfants et aux valeurs reliées au bien-être de l'enfant.

SAVOIR (niveau compréhension) et
SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)

5.2

Le participant reconnaît qu'il existe des différences culturelles d'une famille à l'autre (pauvreté, enfant-roi, etc.).

SAVOIR (niveau compréhension) et
SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)

5.3

Le participant reconnaît qu'il existe des facteurs culturels qui peuvent créer les difficultés vécues par la famille et/ou par les autres systèmes en jeu ou y contribuer. Il module son intervention en conséquence.

SAVOIR (niveau compréhension)

PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 2

Organisation, présentation

La conception clinique écosystémique

- Les éléments-clés de l'approche écosystémique
- Les approches des milieux de pratique et l'approche écosystémique
- La place des différents systèmes dans la compréhension de la situation et dans l'intervention
- L'exercice sur l'interaction entre les différents systèmes

Évaluer

- La conciliation du partage d'information et des règles de confidentialité
- La provenance et l'analyse de la demande
- L'exercice sur la compréhension de la demande
- Les besoins du jeune et de sa famille
- La rigueur et les aspects à évaluer
- L'exercice sur l'évaluation de la situation
- La culture, un élément incontournable à évaluer
- L'exercice sur les préjugés
- L'hypothèse clinique

La mobilisation du jeune et de sa famille

- Les étapes du processus de planification de l'intervention
- L'établissement d'une relation signifiante avec le jeune et sa famille
- L'exercice sur le volontariat et les résistances
- Les zones de confort et de malaise de l'intervenant

Le plan d'intervention

- L'appropriation du plan d'intervention
- La priorisation des besoins avec le jeune et sa famille
- La formulation d'objectifs
- La formulation de moyens et l'intensité d'accompagnement
- L'exercice sur la formulation de moyens
- L'animation et la réalisation du plan d'intervention
- L'exercice sur les stratégies de mobilisation
- Le réseautage, la révision du plan d'intervention et la fin du suivi

Plan d'action

Évaluation, conclusion

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 2

Les participants sont invités à lire les textes suivants :

1- Réal LAJOIE, *L'importance du soutien clinique dans l'intervention ou « la confiance ça se gagne », le défi est de la conserver.*

http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sante/sante_mentale/index.php?aid=100

2- Margot PHANEUF, *Le sociogramme, complément du génogramme et moyen d'enrichissement.*

http://www.infiressources.ca/fer/depotdocuments/Sociogramme_complement_du_genogramme_et_moyen_d_enrichissement_de_l_entretien.pdf

Les participants qui ont accès à des ressources documentaires peuvent également lire le texte suivant :

Yan LE BOSSÉ, « La surdétermination des compétences parentales dans les mandats de protection de la jeunesse : Un exemple d'aliénation ordinaire », *Sauvegarde de l'enfance*, Éditions scientifiques et médicales Elsevier SAS, volume 58, numéro 1-2, 2003, 56 p.

MODULE CSSS – CJ 3

Le développement de l'enfant et de l'adolescent

DESCRIPTION DU MODULE

Ce **module complémentaire** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur deux journées et a été développé pour les intervenants des CJ et les intervenants des CSSS œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

L'objet central de ce module est **le développement de l'enfant et de l'adolescent**.

Ce module a pour objectif principal une mise à niveau des connaissances des participants sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.

Ce module sera expérientiel et pratique. Les participants auront l'occasion, dans un premier temps, de confronter leurs différents savoirs. Ils utiliseront des grilles d'indicateurs du développement normal par groupe d'âge, pour classer les observations faites grâce à la présentation de séquences vidéo ou de vignettes cliniques. Ils devront planifier des activités et repérer des ressources pouvant soutenir le développement de l'enfant ou de l'adolescent qui vit dans une famille présentant plusieurs facteurs de risque. De plus, ils travailleront sur différentes situations cliniques où des enfants d'âges divers présentent déjà des indices de retards de développement. Ils devront faire l'évaluation de ces retards en situant l'enfant dans ces différentes sphères de développement et déterminer les interventions à mettre en place pour favoriser le rétablissement optimal du développement de l'enfant ou de l'adolescent.

Aucun module de formation préalable n'est exigé.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CSSS – CJ 3 (complémentaire)

Le développement de l'enfant et de l'adolescent

- | | |
|----------|---|
| 1 | L'intervenant adapte ses objectifs et son approche d'intervention au stade de développement atteint par l'enfant ou par l'adolescent auprès duquel il intervient. |
| 2 | L'intervenant adopte des stratégies d'intervention qui tiennent compte des retards de développement détectés et des facteurs de risque et de protection présents dans la situation de l'enfant. |

COMPÉTENCE N° 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 1

L'intervenant adapte ses objectifs et son approche d'intervention au stade de développement atteint par l'enfant ou par l'adolescent auprès duquel il intervient.

1.1

Le participant explique les stades de développement de l'enfant âgé de 0 à 18 ans et les différents aspects qui les composent en lien avec les théories du développement.

SAVOIR (niveau compréhension)

1.2

Le participant explique l'importance d'utiliser des outils cliniques et des grilles d'évaluation pour effectuer une évaluation rigoureuse du développement de l'enfant et de l'adolescent.

SAVOIR (niveau compréhension)

1.3

Le participant distingue les facteurs de risque et les facteurs de protection qui ont un impact sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.

SAVOIR (niveau application) et
SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

1.4

Le participant identifie des stratégies d'intervention visant à aider le parent à soutenir et maintenir le plein développement de son enfant ou de son adolescent.

SAVOIR (application et analyse) et
SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et
SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)

COMPÉTENCE N° 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 2 L'intervenant adopte des stratégies d'intervention qui tiennent compte des retards de développement détectés et des facteurs de risque et de protection présents dans la situation de l'enfant.	
2.1	Le participant reconnaît les indices d'un retard ou d'un trouble de développement chez l'enfant et l'adolescent SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)
2.2	Le participant fait les liens entre la présence d'un trouble de comportement chez l'enfant et l'adolescent et son niveau de développement. SAVOIR (niveau application et analyse) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
2.3	Le participant identifie les activités et stratégies de soutien à mettre en place auprès de l'enfant ou de l'adolescent, de sa famille et de l'environnement afin de favoriser le rétablissement du développement optimal. SAVOIR (niveau analyse) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 3

À venir

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 3

À venir

MODULE CSSS – CJ 4

La sécurité de l'intervenant

DESCRIPTION DU MODULE

Ce module **complémentaire** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur une journée et a été développé pour les intervenants des CJ et les intervenants des CSSS œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

Ce module se veut une première sensibilisation aux différents aspects liés à la sécurité de l'intervenant et à la nécessité pour ce dernier de s'assurer que ses interventions soient sécuritaires, tant pour lui-même que pour les autres (jeune, famille, clients, collègues). Le principe de la **primauté de la sécurité de l'intervenant** est central à cette formation. Il s'agit de démontrer aux participants qu'elle ne constitue pas une entrave à l'accomplissement de leurs responsabilités et du mandat qui leur est confié, bien au contraire. De plus, établir ce principe vise à responsabiliser les différents acteurs concernés par la sécurité de l'intervention (l'organisation, les gestionnaires et l'intervenant lui-même) relativement aux conditions à mettre en place et aux savoirs à actualiser et à développer (savoir-être, savoirs et savoir-faire) pour pouvoir prévenir les situations à risque et intervenir tout en tenant compte de la santé et de la sécurité de chacun.

À partir de mises en situation et de vignettes cliniques, les participants repéreront les facteurs de risque et les facteurs de protection présents dans différentes situations de travail et qui peuvent avoir un impact sur leur sécurité, développeront des stratégies préventives et proactives et mettront en place des mécanismes de communication leur permettant d'assurer leur sécurité. Les participants réaliseront l'importance de l'évaluation post-intervention et du recours au soutien de leurs collègues, du gestionnaire et de la personne responsable de l'encadrement clinique lorsque la situation le requiert.

Aucun module de formation préalable n'est exigé.

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CSSS – CJ 4 (complémentaire) :

La sécurité de l'intervenant

- | | |
|----------|---|
| 1 | L'intervenant analyse dans sa situation de travail, les facteurs de risque et les facteurs de protection ayant un impact possible sur sa sécurité physique et psychologique et sur son sentiment de sécurité personnelle. |
| 2 | L'intervenant adopte des comportements, des attitudes et des modes de communication propices au développement d'une pratique professionnelle sécuritaire. |

COMPÉTENCE N° 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 1 L'intervenant analyse dans sa situation de travail, les facteurs de risque et les facteurs de protection ayant un impact possible sur sa sécurité physique et psychologique et sur son sentiment de sécurité personnelle.	
1.1	Le participant comprend l'importance d'assurer sa propre sécurité lors de toute intervention auprès du jeune et de sa famille. SAVOIR (niveau compréhension)
1.2	Le participant identifie des facteurs de risque et des facteurs de protection qui peuvent avoir un impact sur sa sécurité dans sa situation de travail en général ou lors d'une intervention spécifique. SAVOIR (niveau compréhension et application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
1.3	Le participant anticipe des moyens concrets pour assurer sa sécurité lors de la planification et l'organisation de son intervention en tenant compte des facteurs de risque et des facteurs de protection. SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
1.4	Le participant comprend la distinction entre la sécurité et le sentiment de sécurité et en mesure les impacts sur sa pratique professionnelle. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)

COMPÉTENCE N° 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 2 L'intervenant adopte des comportements, des attitudes et des modes de communication propices au développement d'une pratique professionnelle sécuritaire.	
2.1	Le participant comprend le rôle et la place de la communication dans le développement d'une pratique professionnelle sécuritaire. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
2.2	Le participant identifie des techniques d'intervention et des attitudes propices au maintien de sa sécurité lors de l'animation de ses interventions. SAVOIR (niveau connaissance et compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
2.3	Le participant connaît les bénéfices associés à la pratique de la communication non violente pour assurer sa sécurité. SAVOIR (niveau connaissance)
2.4	Le participant comprend l'importance de développer une pratique réflexive pour assurer sa sécurité. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
2.5	Le participant comprend l'importance de partager son vécu lors de situation à risque et de formuler une demande d'aide. SAVOIR (niveau compréhension)

PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS-CJ 4

À venir

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS-CJ 4

À venir

MODULE CSSS

L'intervention en première ligne auprès des jeunes en difficulté

DESCRIPTION DU MODULE

Ce module **spécifique et incontournable** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur deux journées et a été développé pour les intervenants des CSSS œuvrant auprès des jeunes en difficulté et de leur famille.

Ce module a pour objectif principal le développement de compétences chez les intervenants qui travaillent auprès des jeunes en difficulté et de leur famille dans un contexte de partenariat et la mise à niveau des connaissances des participants quant au cadre et aux balises de l'intervention en première ligne. Les participants seront aussi sensibilisés à la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les partenaires afin de pouvoir répondre aux besoins des familles.

En utilisant à nouveau la lunette écosystémique, les participants comprendront l'impact des relations professionnelles sur la qualité des services offerts aux familles. Ils seront interpellés sur le sens de leur mandat et de leur rôle, ainsi que sur ceux des intervenants avec lesquels ils sont appelés à travailler. Les participants développeront des compétences qui leur permettront de bâtir une collaboration constructive et respectueuse avec des intervenants ayant diverses formations et évoluant dans différents milieux.

Finalement, l'intervention en gestion du risque sera abordée, différents outils et différentes stratégies mobilisatrices permettant de soutenir l'intervenant dans ce processus seront présentés. Les participants reconnaîtront que le travail de collaboration entre partenaires est indispensable dans l'évaluation et la gestion du risque. Il constitue un moyen privilégié de s'assurer que les services offerts aux jeunes et à leur famille répondent aux standards ministériels d'accès, de continuité, de qualité, d'efficacité et d'efficience.

Des mises en situation, des vignettes cliniques et des outils d'intégration seront utilisés au cours de la formation pour permettre l'application et le transfert des nouveaux savoirs, savoir-faire et savoirs-être.

Pour pouvoir participer au module CSSS, le participant doit avoir :

- **participé au module CSSS-CJ 1;**
- **complété le plan d'action du module CSSS-CJ 1 et l'avoir partagé avec la personne responsable de l'encadrement clinique dans son établissement.**

ET

- **participé au module CSSS-CJ 2;**
- **complété le plan d'action du module CSSS-CJ 2 et l'avoir partagé avec la personne responsable de l'encadrement clinique dans son établissement.**

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CSSS

L'intervention en 1^{re} ligne auprès des jeunes en difficulté

- | | |
|---|--|
| 1 | L'intervenant reconnaît les éléments spécifiques de l'intervention en CSSS (collaboration professionnelle) où l'ensemble des dimensions de la vie de l'enfant doit être pris en considération. |
| 2 | L'intervenant adopte des attitudes propices à susciter et à maintenir une bonne collaboration dans un contexte de demande effectuée par un partenaire. |
| 3 | L'intervenant considère les principaux facteurs de la gestion du risque en intervention de 1 ^{re} ligne. |

COMPÉTENCE N° 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 1 L'intervenant reconnaît les éléments spécifiques de l'intervention en CSSS (collaboration professionnelle) où l'ensemble des dimensions de la vie de l'enfant doit être pris en considération.	
1.1	Le participant est sensibilisé aux différents types de collaboration professionnelle, aux notions de multidisciplinarité et d'interdisciplinarité. SAVOIR (niveau connaissance et compréhension)
1.2	Le participant situe les relations professionnelles comme une opportunité d'utiliser le modèle écosystémique dans le cadre de son intervention. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation)
1.3	Le participant reconnaît que l'implication des membres de son équipe influence l'évolution et la continuité des services offerts auprès des jeunes et de leur famille (attitudes gagnantes). SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
1.4	Le participant reconnaît l'importance des collaborations professionnelles dans ses interventions afin de mieux évaluer et de mieux répondre aux besoins diversifiés des jeunes en difficulté et de leur famille SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
1.5	Le participant connaît et comprend l'importance de son apport dans le réseau de services, son mandat d'intervention, les responsabilités et les limites de son propre rôle dans la trajectoire de services offerts aux jeunes en difficulté. SAVOIR (niveau connaissance et compréhension)
1.6	L'intervenant est en mesure de différencier le rôle de ses collègues ou de ses partenaires, de nommer les zones de spécificité, de complémentarité et les limites de chacun. SAVOIR (compréhension et application)

COMPÉTENCE N° 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 2 L'intervenant adopte des attitudes propices à susciter et à maintenir une bonne collaboration dans un contexte de demande effectuée par un partenaire.	
2.1	Le participant reconnaît en quoi son implication auprès des partenaires influence la qualité des services reçus par le jeune et sa famille. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)
2.2	Le participant développe ses habiletés à faire et à recevoir une demande dans un esprit de collaboration avec un partenaire. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité et intériorisation)
2.3	Le participant s'assure que la demande est centrée sur la réponse aux besoins du jeune et de sa famille en tenant compte de la contribution du partenaire. SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)

COMPÉTENCE N° 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

<p>Compétence n° 3 L'intervenant considère les principaux facteurs de la gestion du risque en intervention de 1^{re} ligne.</p>	
<p>3.1</p>	<p>Le participant tient compte du contexte et des enjeux dans lesquels il intervient</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation et appropriation)</p>
<p>3.2</p>	<p>Le participant tient compte des facteurs de protection et des facteurs de risque lors de l'évaluation écosystémique de la situation familiale.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension et application) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation et appropriation)</p>
<p>3.3</p>	<p>Le participant identifie différents indicateurs sur lesquels il s'appuie pour évaluer et gérer le risque dans le but de mobiliser le jeune et sa famille.</p> <p>SAVOIR (compréhension, application et analyse) et SAVOIR-FAIRE (appropriation)</p>
<p>3.4</p>	<p>Le participant reconnaît l'importance de partager la responsabilité de la gestion du risque avec les membres de son équipe, les partenaires et la personne responsable de l'encadrement clinique.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)</p>
<p>3.5</p>	<p>Le participant reconnaît que la gestion du risque engendre un stress pour lui-même, pour le jeune et sa famille et il applique des stratégies d'intervention appropriées.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>
<p>3.6</p>	<p>Le participant est conscient de l'importance de faire appel à ses collègues et ses partenaires afin de briser l'isolement.</p> <p>SAVOIR (compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)</p>

PLAN DE FORMATION – MODULE CSSS

Organisation, présentation

Les éléments spécifiques de l'intervention en CSSS

- L'histoire des CLSC
- La grille écosystémique : l'analyse de la qualité des liens et des relations
- Les approches qui guident l'intervention en CSSS
- Le continuum de la collaboration professionnelle
- Connaître son rôle et son mandat

Les conditions favorisant le travail avec les partenaires

- Condition gagnante n° 1 : établir une bonne communication entre partenaires
- Condition gagnante n° 2 : prendre le temps nécessaire pour cultiver ses relations de collaboration
- Condition gagnante n° 3 : favoriser l'établissement et le maintien de relations volontaires et égalitaires

La gestion du risque en 1^{re} ligne

- L'évaluation du risque
- La gestion du risque
- Connaître son voisin
- La démarche PSII

Plan d'action

Évaluation, conclusion

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CSSS

Les participants sont invités à lire le texte suivant :

Jérôme GUAY, *L'approche proactive : rapprocher nos services des citoyens.*
<http://id.erudit.org/iderudit/301365ar>

Il est souhaitable que les participants se soient familiarisés avec ce document pour en connaître les grandes lignes avant la formation :

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes – Guide d'élaboration d'un protocole d'entente sur la prestation conjointe de services aux jeunes par le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux.*
http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/ententemeq-msss/entente_f.pdf

Les participants qui ont accès à des ressources documentaires peuvent également lire le texte suivant :

Claude LARIVIÈRE, « La transformation des structures par la nouvelle gestion publique : Évolution obligée des CLSC et opportunité d'innovation, » dans Baillergeau, E. et Bellot, C. (sous la direction de); *Les Transformations de l'intervention sociale : Entre innovation et gestion des nouvelles vulnérabilités?* Presses de l'Université du Québec, 2007, 256 pages.

MODULE CJ

L'intervention en protection de la jeunesse

DESCRIPTION DU MODULE

Ce module **spécifique et incontournable** fait partie du Programme de formation CHARLIE. Il s'échelonne sur deux journées et a été développé pour les intervenants des CJ.

Ce module a pour objectif principal le développement de compétences chez les intervenants qui travaillent auprès des jeunes en difficulté et de leur famille et dont les interventions cliniques sont réalisées dans le cadre du mandat qui leur est confié par la Loi sur la protection de la jeunesse.

Les participants comprendront les différentes procédures judiciaires prévues par la LPJ aux différentes étapes de l'intervention ainsi que le rôle et les responsabilités de la personne autorisée au cours de cette démarche. Ils seront sensibilisés au fait que l'intervention sociale précède l'intervention judiciaire ce qui signifie que l'intervention doit se faire selon une approche centrée sur la famille où l'intervenant encourage la participation active de l'enfant et de ses parents dans le but de créer des conditions facilitant le consentement et l'adhésion aux mesures qui les concernent.

Les participants saisiront l'importance de développer des liens significatifs avec leurs partenaires et de travailler en étroite collaboration avec ces derniers afin de répondre aux besoins des jeunes et de leur famille, de gérer le risque présent et de mettre un terme à la situation de compromission.

Finalement, les participants seront outillés pour mieux évaluer et gérer le risque et ils feront appel à différentes stratégies mobilisatrices afin d'y parvenir. Des activités intégratives, des mises en situation et des vignettes cliniques seront utilisées au cours de la formation pour permettre l'application et le transfert des nouveaux savoirs, savoir-faire et savoirs-être.

Pour pouvoir participer au module CJ, le participant doit avoir :

- **participé au module CSSS-CJ 1;**
- **complété le plan d'action du module CSSS-CJ 1 et l'avoir partagé avec la personne responsable de l'encadrement clinique dans son établissement.**

ET

- **participé au module CSSS-CJ 2;**
- **complété le plan d'action du module CSSS-CJ 2 et l'avoir partagé avec la personne responsable de l'encadrement clinique dans son établissement.**

COMPÉTENCES À DÉVELOPPER

Module CJ

L'intervention en protection de la jeunesse

- | | |
|----------|--|
| 1 | L'intervenant autorisé par le DPJ réalise ses interventions cliniques selon le cadre légal lié au mandat qui lui est conféré par la Loi sur la protection de la jeunesse. |
| 2 | L'intervenant assume son rôle et ses responsabilités dans l'application du processus judiciaire prévu par la Loi sur la protection de la jeunesse. Il reconnaît les impacts de ses interventions sur le jeune et sa famille. |
| 3 | L'intervenant gère le risque lié au mandat de protection qui lui est confié et aux responsabilités spécifiques qui lui sont dévolues dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse. |

COMPÉTENCE N° 1 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 1 L'intervenant autorisé par le DPJ réalise ses interventions cliniques selon le cadre légal lié au mandat qui lui est conféré par la Loi sur la protection de la jeunesse.	
1.1	Le participant explique le sens de la pratique centrée sur la famille en protection de la jeunesse. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
1.2	Le participant fait des liens entre les principaux articles sur la Loi de la protection de la jeunesse (LPJ) qui balisent son intervention et le processus d'intervention PJ. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
1.3	Le participant explique les motifs pour lesquels le projet de vie pour un enfant est au cœur de ses interventions. SAVOIR (niveau compréhension)
1.4	Le participant explique le sens des durées maximales d'hébergement inscrites dans LPJ. SAVOIR (niveau compréhension)

COMPÉTENCE N° 2 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Compétence n° 2 L'intervenant assume son rôle et ses responsabilités dans l'application du processus judiciaire prévu par la Loi sur la protection de la jeunesse. Il reconnaît les impacts de ses interventions sur le jeune et sa famille.	
2.1	Le participant explique les différentes procédures judiciaires prévues par la Loi sur la protection de la jeunesse et ce, à toutes les étapes de l'intervention en PJ. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)
2.2	Le participant décrit le fonctionnement de la Cour du Québec, chambre de la jeunesse et la démarche préparatoire de l'intervenant pour l'audition. SAVOIR (niveau application)
2.3	Le participant situe le rôle et les responsabilités de la personne autorisée par le DPJ par rapport aux rôles des parties devant le tribunal. SAVOIR (niveau application)
2.4	Le participant cite les éléments constitutifs d'un bon témoignage. SAVOIR (niveau connaissance et compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)
2.5	Le participant identifie les éléments du décorum liés à la comparution à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse. SAVOIR (niveau connaissance) et SAVOIR-FAIRE (niveau initiation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité).
2.6	Le participant reconnaît les impacts et les enjeux d'une intervention en contexte d'autorité sur le jeune, sur sa famille et sur lui-même. SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)

COMPÉTENCE N° 3 ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

<p>Compétence n° 3 L'intervenant gère le risque lié au mandat de protection qui lui est confié et aux responsabilités spécifiques qui lui sont dévolues dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse.</p>	
3.1	<p>Le participant distingue les principaux concepts liés à la gestion du risque.</p> <p>SAVOIR (niveau application)</p>
3.2	<p>Le participant distingue les facteurs de risque et les facteurs de protection présents dans la situation de l'enfant.</p> <p>SAVOIR (niveau application) et SAVOIR-FAIRE (niveau intégration)</p>
3.3	<p>Le participant identifie différents indicateurs et outils sur lesquels il s'appuie pour évaluer et gérer le risque pour l'enfant.</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance et compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation)</p>
3.4	<p>Le participant met en place un plan de sécurité et s'allie les personnes ressources de son milieu au besoin.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>
3.5	<p>Le participant identifie des stratégies de mobilisation incitant la participation active de l'enfant et de sa famille dans le processus de la gestion du risque.</p> <p>SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>
3.6	<p>Le participant situe son rôle, les zones de responsabilités propres à son mandat de protection et les zones de partenariat possibles relativement à la gestion du risque.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-FAIRE (niveau appropriation) et SAVOIR-ÊTRE (niveau réceptivité)</p>
3.7	<p>Le participant est sensibilisé à la réalité de l'intervention en gestion du risque en CSSS.</p> <p>SAVOIR (niveau connaissance)</p>
3.8	<p>Le participant prend conscience de son rapport à l'autorité et en reconnaît l'influence dans la gestion du risque.</p> <p>SAVOIR (niveau compréhension) et SAVOIR-ÊTRE (niveau intériorisation)</p>

PLAN DE FORMATION – MODULE CJ

Organisation, présentation

L'intervention en contexte d'autorité

- Le sens de la pratique centrée sur la famille en protection de la jeunesse
- Les situations visées par la Loi sur la protection de la jeunesse
- Le processus d'intervention en protection de la jeunesse
- Le projet de vie et les durées maximales d'hébergement

L'application du processus judiciaire

- Les différentes procédures prévues à la LPJ
- La préparation de l'audition de la requête principale
- L'audition devant le tribunal
- Le témoignage
- Les enjeux, les défis et les impacts sur les différents acteurs concernés d'une intervention en protection de la jeunesse

La gestion du risque en protection de la jeunesse

- Les principaux concepts liés à la gestion du risque
- L'évaluation du risque et la gestion du risque
- Les approches à préconiser en gestion du risque
- Le jugement clinique et les outils structurés d'évaluation
- Le plan de sécurité (CJ) et le plan de gestion du risque (CSSS)
- La place du savoir-être dans l'intervention en gestion du risque

Plan d'action

Évaluation, conclusion

PRÉPARATION À LA FORMATION – MODULE CJ

Les participants sont invités à lire les fiches suivantes présentées dans le *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse* :

Fiche 4.1 : Le concept de protection

Fiche 4.2 : Les situations visées par la Loi sur la protection de la jeunesse

Fiche 6.2 : Les types de procédure

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-838-04.pdf>

Les participants auront intérêt à prendre connaissance des grandes lignes du dernier bilan des DPJ :

Bilan des DPJ

<http://www.acjq.qc.ca/?3E7C0297-6311-4D42-A816-3FFF91193515>

N.B. Les participants doivent apporter en salle de formation une copie du texte de la LPJ.



11-839-11W

Santé
et Services sociaux

Québec



Association des
centres jeunesse
du Québec
Centre de formation